

# VISIO - La réforme du statut de l'élu local : décryptage

TOOOORSEL

## En Visio-conférence

Inscrivez-vous au moins 3 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

A distance -  
Synchrone

Délai d'accès : Inscription jusqu'à la veille du démarrage de la session

Contactez Gaëlle (01 53 39 14 18, gaelle.ducher@adiaj.org) ou Julien (01 53 39 14 24, julien.laudat@adiaj.org) pour réaliser cette formation en INTRA

*La loi a été adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale et au Sénat. Elle repose sur « trois piliers » : faciliter l'engagement, sécuriser l'exercice du mandat, accompagner la fin du mandat.*

## Objectifs

- Connaître les mesures incitant les citoyens à se présenter à des mandats électifs.
- Mieux appréhender les nouveaux dispositifs mis en place pour faciliter l'exercice d'un mandat d'élu local.
- Savoir aborder les différents mécanismes d'accompagnement de la fin d'un mandat électif.

## Résultats attendus

- Se fixer des repères pour guider l'exercice de la fonction.
- Bien cerner les nouveaux droits et devoirs des élus.

## Public Visé

Tout agent concerné par la réforme du statut des élus locaux.

## Pré Requis

Aucun

## Objectifs pédagogiques

Connaître les mesures incitant les citoyens à se présenter à des mandats électifs

Mieux appréhender les nouveaux dispositifs mis en place pour faciliter l'exercice d'un mandat d'élu local

Savoir aborder les différents mécanismes d'accompagnement de la fin d'un mandat électif

## Parcours pédagogique

### • Faciliter l'engagement.

- La charte de l'élu local.
- Le droit à l'information des candidats.
- Le congé électif.
- Un statut de l'élu étudiant.
- Les dispositions en faveur des élus porteurs de handicap.

### • Sécuriser l'exercice.

- La revalorisation des indemnités.
- La dotation particulière élu local.
- La conciliation de l'exercice du mandat avec la poursuite d'une activité professionnelle.
- La conciliation entre le mandat d'élu local et la vie personnelle.
- Le congé de formation des élus.
- Les nouvelles règles déontologiques : le conflit d'intérêt, la protection fonctionnelle, l'obligation de déclaration des dons, avantages et invitations.

### • Accompagner la fin du mandat.

- La validation des acquis de l'expérience.
- L'allocation différentielle de fin de mandat.
- Le contrat de sécurisation de l'engagement.
- La sécurisation des élus privés d'activité professionnelle.
- La retraite des exécutifs locaux et des élus délégués.

## Déroulement pédagogique et prérequis techniques de la visio-conférence, à distance

- Chaque stagiaire sera invité à rejoindre la salle d'attente, via un lien d'accès, un ID de réunion communiqué par mail, au minimum 5 minutes avant le début de la session pour permettre de paramétrier sereinement sa connexion
- La salle digitale sera ouverte à l'heure fixe de la visio-conférence, et chaque stagiaire dans la salle d'attente y sera transféré
- Chaque stagiaire reste maître de sa connexion visuelle (caméra) et sonore (son), pour permettre de suivre en toute autonomie et dans le respect de tous.
- Matériel nécessaire : un ordinateur par stagiaire, une connexion internet, un navigateur compatible, une webcam et un micro.

## Qualification Intervenant.e.s

ADIAJ Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11.75.18.99.575

La formation est animée par un expert de haut niveau en droit public, docteur de la Sorbonne, spécialiste reconnu des réformes statutaires, des responsabilités juridiques et des pratiques des collectivités, fort de plus de vingt ans d'intervention auprès d'agents publics, de jurys de concours et d'institutions nationales.

---

Maîtrisez les récentes mesures du statut de l'élu local pour sécuriser l'exercice du mandat, anticiper les droits/devoirs et renforcer votre action territoriale.

## Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

Modalités d'évaluation : Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :

- Avant la formation : un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.
- Après la formation : une Evaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne.

Attestations de la formation : Certificat de réalisation à l'employeur et Attestation de fin de formation à l'apprenant.

## Modalités d'Accessibilité

ADIAJ Formation est en capacité d'accueillir ou réorienter toute personne en situation de handicap. Pour assurer un suivi optimal, merci de nous contacter.

Référent handicap : Volodia TOURCHINE - 01 53 39 14 17 -[volodia.tourtchine@adiaj.org](mailto:volodia.tourtchine@adiaj.org)



**3.50** Heures

**0.5** Jour

### Effectif

De 3 à 100 Personnes



### Tarifs (net de taxes)

Inter (Par personne) :

**390.00**

Inter Adhérent (Par personne) :

**360.00**



### Contactez-nous !

Gaëlle DUCHER  
Responsable Offre & Qualité pédagogique

Tél. : **0153391418**  
Mail : [gaelle.ducher@adiaj.org](mailto:gaelle.ducher@adiaj.org)